Ville de Genève
Conseil municipal

M-1530 A

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 28 mai 2020 de Mmes et MM. Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Delphine Wuest et Morten Gisselbaek: «Pour la prise en compte par la commune de la diversité des genres, des sexes et des corps dans la population communale».

2 janvier 2024

Rapport de M. Amar Madani.

La motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021. La commission l'a traitée lors de ses séances des 23 juin et 15 septembre 2022 sous la présidence de M. Maxime Provini. Les notes de séance ont été prises par Mmes Camélia Benelkaid et Coralie Seydoux, que le rapporteur remercie pour leur excellent travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que des personnes qui ne sont pas de sexe légal féminin, en particulier les personnes trans* et/ou intersexes (les deux n'étant pas exclusifs), sont également et directement concernées par les questions de discriminations sexistes;
– que la santé dite féminine concerne également des personnes qui ne sont pas de sexe légal féminin, en particulier les personnes trans* et/ou intersexes qui sont également susceptibles d'être touchées par le cancer du sein, le cancer des ovaires et du col de l'utérus, et peuvent avoir des périodes ou être en situation de grossesse;
– que les couples dits «de même sexe» peuvent être légalement mariés, non – seulement à l'étranger («mariage pour tous»), mais également en Suisse lorsqu'une personne trans* et/ou intersexe change de sexe légal après son mariage;
– que les parents légaux d'un-e enfant peuvent être de même sexe légal, non seulement à l'étranger (PMA pour les lesbiennes, adoption de l'enfant du/de la conjoint-e), mais également en Suisse, plus spécifiquement les personnes trans* et/ou intersexes peuvent être parents biologiques;

- que pour les personnes trans* et/ou intersexes, il est long, onéreux, et difficile de faire reconnaître son genre/sexe vécu, voire impossible pour les personnes sortant de la binarité homme/femme;
- que les personnes trans* et/ou intersexes sont le plus souvent invisibles des communications, sauf quand le sujet concerne spécifiquement et uniquement ces populations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en compte également les personnes trans* et/ou intersexes lors des campagnes pour l'égalité et de lutte contre le sexisme;
- de prendre en compte et cibler également les personnes trans* et/ou intersexes pour toutes les questions de santé dite féminine dans la commune et pour les dispositions spécifiques à l'égard des femmes;
- de prendre en compte, notamment sur le plan administratif, l'existence de couples mariés et de parents légaux de même sexe, en plus des partenariats fédéraux et cantonaux;
- lors de la mise en place de règles et de règlements (notamment sur les tenues et sur l'accès à certaines installations), de prendre en compte la diversité de genre, de sexe, de corps de la population – qui ne concorde pas nécessairement avec le sexe légal – et ainsi de faire preuve d'inclusivité et de souplesse en la matière.

Séance du 23 juin 2022

Audition de Mme Annick Ecuyer, motionnaire

Mme Ecuyer rappelle que ce texte a été fait dans un contexte où il a été aperçu que beaucoup de dispositions cantonales et fédérales se font rarement en pensant qu'il peut y avoir des exceptions n'étant pas si rares que cela. Elle donne l'exemple de la politique sur le cancer du sein car il n'y a pas que les femmes cisgenres qui ont ce problème, les femmes transgenres peuvent aussi y être sujettes à cause de la prise d'hormones. Les hommes transgenres qui ne font pas de double mammectomie se retrouvent aussi à prendre ce risque. Toutes les questions de santé et de risques des appareils reproducteurs ne comprennent pas tout le monde dans les campagnes même si en réalité il y a tout de même 2 à 3% de personnes concernées, ce qui peut paraître insignifiant pour certaines personnes mais reste assez important au niveau de la commune de Genève. Il faut donc prendre en compte que l'information devrait aussi se faire vers ces personnes sachant qu'ils ne bénéficient pas du meilleur suivi médical en règle générale.

Concernant les couples mariés, les enfants peuvent avoir des parents biologiques de même sexe car il peut arriver qu'un des parents ait fait sa transition

avant la loi sur le mariage pour tous. Il est aussi possible d'arrêter les hormones pendant un certain temps pour concevoir, ce qui veut dire que l'enfant peut avoir deux pères ou deux mères sur le plan légal et en grande partie sur le plan biologique. On se retrouve donc dans des situations non prévues dans la réglementation genevoise. Cette motion se doit donc de prendre en compte la diversité des situations – qu'elles soient visibles ou invisibles – face aux administrations.

Questions des commissaires

Un commissaire s'interroge sur la première invite et demande si les dernières campagnes ne prenaient pas déjà en compte les personnes trans* et/ou intersexes.

Mme Ecuyer répond que la dernière campagne date de 2020 mais il y a effectivement une meilleure prise en compte de ces personnes, même si cela reste très souvent oublié ou impensé. Il faut savoir que personne au sein des administrations ne prévoit de démarches concernant les violences de genre, par exemple dans un couple homosexuel.

Le commissaire aimerait avoir plus de détails concernant la troisième invite.

Mme Ecuyer répond qu'il y a des papiers à remplir même au niveau communal et aimerait que toutes les possibilités soient prises en compte, et pas seulement la mention «Monsieur» et «Madame».

Une commissaire rappelle que le «Mademoiselle» avait été enlevé; il est donc tout à fait possible de modifier les formules de politesse. Il y a même des formulaires qui incluent l'option non genrée, en plus du «Monsieur» et «Madame».

Mme Ecuyer est d'accord.

Un commissaire revient sur la quatrième invite et demande si elle a des exemples.

Mme Ecuyer répond que des personnes se retrouvent dans des situations non souhaitables à cause des réglementations sur les différentes tenues dans les piscines municipales car certains ont un corps qui ne correspond pas nécessairement à ce qui est prévu. Il est donc souhaitable de prendre en compte toutes les situations possibles car il y a de la diversité dans les corps.

Discussion

Un commissaire pense avoir approfondi cet objet avec une autre motion similaire et son groupe a une idée de ce qu'ils voteront.

Une commissaire donne raison à son collègue pour la troisième invite qui est assez redondante mais la quatrième invite est intéressante.

Une commissaire rappelle qu'il y a déjà eu tout un débat sur la quatrième invite concernant les piscines.

Le président propose de lier ces objets qui parlent du même sujet afin de les traiter en même temps.

Un commissaire demande si la troisième invite est obsolète suite au passage au mariage pour tous.

Le président propose de reporter cet objet à la prochaine séance de commission.

Séance du 15 septembre 2022

Discussion

Le président rappelle qu'ils ont auditionné Mme Ecuyer le 22 juin dernier et qu'il n'y avait pas eu de demande d'audition formulée. Ils avaient prévu de revenir sur la motion ultérieurement. Il propose alors de passer au vote, sauf si des auditions supplémentaires sont demandées. Il relit l'ancien procès-verbal pour information et demande s'il y a eu des avancées.

Un commissaire propose de soumettre au vote la liaison des deux motions M-1530 et M-1397, «Pour des toilettes unisexes en Ville de Genève».

Le président demande s'il y a des objections.

Une commissaire relève que la motion M-1530 est beaucoup plus vaste que la motion M-1397 et se demande comment elles pourraient être liées. Elle souligne que la motion M-1397 relève d'aspects très pratiques, alors que la motion M-1530 a trait aux politiques publiques.

Le président souligne que c'est une bonne remarque mais propose de voter tout de même sur la liaison et, au moment du débat en plénière, d'expliquer la raison de cette liaison.

La commissaire précise qu'elle trouve important que la distinction soit faite car elle ne souhaite pas lier tous les objets qui traitent du genre.

Un commissaire entend la problématique et pense qu'il est important de distinguer les questions de genre, mais il souhaite souligner l'importance de ce sujet et estime qu'il est mieux de taper deux fois du poing sur la table en liant les problématiques. Il suppose que ce sera plus facile de faire passer le projet en liant les deux objets car l'aspect pratique des toilettes permettra de mettre en avant l'aspect plus général de la problématique des genres.

Le président précise qu'une audition du Service logistique et manifestations a été demandée pour la motion M-1397. Mme Barbey-Chappuis a répondu qu'il ne fallait pas auditionner ses services mais ceux de Mme Perler. Cette audition est prévue et il souligne qu'une potentielle liaison permettra de traiter des deux objets en même temps. Il ajoute que les toilettes sont l'élément majeur.

La commissaire entend ce qui vient d'être dit par le commissaire, mais s'il souhaite réellement taper du poing sur la table cela permettrait de taper deux fois du poing sur la table en les gardant séparées.

Sans liaison ni demande d'audition supplémentaire, le président indique qu'il passera au vote sur cet objet.

Une commissaire indique que les textes dont elle parlait étaient ceux des projets de délibération PRD-171, «Modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 26 juillet 2017, modifié le 5 décembre 2017: un peu d'égalité et de cohérence», et PRD-277, «Des plages aux piscines». Elle invite les commissaires à les lire mais rejoint la commissaire sur ses arguments concernant la non-liaison de ces objets.

Votes

La liaison des motions M-1530 et M-1397 est refusée par 6 non (4 S, 2 Ve) contre 5 oui (2 LC, 2 PLR, 1 UDC) et 3 abstentions (MCG, PLR, EàG).

Concernant le vote de la motion M-1530, le commissaire du Centre préfère demander à son groupe car ce vote n'était pas prévu.

Le président leur propose de s'abstenir et de décider du sort de la motion lors de la plénière une fois qu'ils auront tranché la question en caucus.

Le président remet au vote le renvoi de la motion M-1530 au Conseil administratif, qui est refusé par 7 non (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) contre 7 oui (4 S, 1 EàG, 2 Ve).